



AB SCIENCE FAIT LE POINT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION CONDITIONNELLE DE MISE SUR LE MARCHÉ DU MASITINIB DANS LE TRAITEMENT DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE

Paris, 29 mai 2024, 18h

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui que le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a adopté une tendance vers un avis négatif concernant la demande d'autorisation de mise sur le marché conditionnelle du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), suite à l'*Oral Explanation* qui s'est tenu lors de la réunion du CHMP du 28 mai.

Le CHMP devrait adopter un avis formel sur cette demande d'autorisation de mise sur le marché lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra du 24 au 27 juin 2024. AB Science continuera de travailler avec le CHMP afin de déterminer la marche à suivre, y compris une éventuelle demande de réexamen.

AB Science tiendra une conférence virtuelle le jeudi 30 mai 2024, de 17h30 à 18h30 CET.

L'objet de cette conférence virtuelle sera d'expliquer les principaux motifs cliniques ayant conduit le CHMP à ne pas envisager d'approuver à ce stade le masitinib dans le traitement de la SLA, ainsi que les arguments justifiant éventuellement une demande de réexamen.

Cette conférence sera suivie d'une session de questions/réponses.

AB Science a demandé à Euronext de suspendre la cotation de ses actions sur le marché Euronext, à compter de la publication de ce communiqué de presse, en attendant la publication du communiqué résumant la conférence virtuelle.

Informations sur la conférence virtuelle

- Date : jeudi 30 mai 2024. Europe : 17h30-18h30 CET ; Etats-Unis : 11h30-12h30 ET
- Lien vers la conférence virtuelle (audio + présentation) : [Lien vers la conférence virtuelle](#)

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime

que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com